



cession de part lors d'une vente

Par **vallant**, le **24/03/2011** à **21:00**

Bonjour

Il y a quelques années mon père a vendu sa maison quelques temps après le décès de ma mère. Il s'est présenté chez le notaire en disant qu'il était célibataire sans enfant! Le notaire s'est rendu compte qu'il avait une fille et un fils (décédé) et comme mon père avait besoin de la somme de la vente pour l'achat aussitôt d'une autre maison, il m'a juste été envoyé des papiers à signer pour que je lui laisse ma part (puisqu'il était engagé sur l'autre achat): j'ai signé

C'est plus tard que la secrétaire du notaire m'a dit comment c'était présenté mon père et que le notaire n'avait pas fait ce qu'il fallait; visiblement il y avait une part de ma mère aussi qui me revenait.

Lorsque j'ai demandé à en savoir plus, le notaire n'a pas donné suite.

Que dois je faire pour être sûr d'obtenir ce qui m'est dû, de rétablir le préjudice et de me protéger au cas où il déciderait de se remarier.

Merci

Par **Domil**, le **24/03/2011** à **22:26**

Il faut faire la succession de votre mère, voyez un notaire